



## Séance du 22 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. CHALMET Raymond, Maire.

Etaient présents : CHALMET Raymond, AUMAITRE Maurice, ROCHA Emmanuel, CHATAIN Michel, PAULIN Valérie, BOCKELANDT Alain, BOIBESSOT Danielle, PARILLAUD Olivier, DHORBAIT Christian.

Absents : PATURET Jacques, GUILLEMIN Paméla.

### Mise en place de la participation citoyenne

Le Conseil Municipal est favorable pour mettre en place la participation citoyenne sur le territoire de la commune de Bouzais et autorise M. le Maire à signer tous les documents correspondants avec la gendarmerie de St Amand Md. Une réunion publique aura lieu pour informer la population de cette démarche en présence du gendarme référent.

### Nomination d'un référent auprès des personnes âgées

Le Conseil Municipal a nommé Madame BOIBESSOT Danielle comme référent auprès des personnes âgées. Elle aura la charge de rencontrer les personnes âgées de plus de 80 ans qui le souhaitent afin d'établir un contact avec tous ceux qui se sentent isolés.

### Archives communales

Un procès verbal de décharge et de prise en charge des archives de la commune est à dresser et à transmettre aux archives départementales du Cher.

### Location de la salle de l'école (demande de gratuité)

Entre juillet 2013 et juin 2014, la salle de l'école a été louée 14 fois par le même client. Le Conseil Municipal décide de lui accorder la gratuité de la salle de l'école de la 10<sup>e</sup> location.

### Travaux voirie 2015

Il est demandé de répertorier les travaux de voirie à prévoir pour 2015. La remise en état du pont de la Loubière pourrait être envisagé sur 100 mètres.

### Questions diverses :

#### Comice agricole

Le comice agricole nous a transmis son budget prévisionnel estimé à 66 000 €. Le Conseil Municipal est favorable pour lui octroyer une subvention calculée à 1.50 € par habitant soit (298 x 1.50) 447 €. Il faut donc prévoir un virement de crédits de la façon suivante :

- article 022 « dépenses imprévues » - 447 €
- article 6573 « subventions » + 447 €

#### Spot publicitaire

La communauté de Communes « Cœur de France » a fait réaliser un spot publicitaire par la société Elément audiovisuel qui sera diffusé sur l'aire autoroutière de Farges-Allichamps. Il vous sera présenté par M. Thierry Vinçon mardi 27 mai 2014 à 12 h à la cité de l'Or.

#### Tarifs du gîte 2015

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs du gîte communal pour 2015, comme suit :

- semaine THS 690 €
- semaine HS 635 €
- semaine MS 525 €
- semaine BS 425 €
- week-end 370 €
- mid-week 340 €

Il est décidé également de mettre en place un système d'alèses jetables pour les matelas et de housses jetables pour les oreillers. Des cartes postales illustrant le gîte communal seront éditées pour un coût de 75 € les 500. Quelques exemplaires seront mis à la disposition des clients dans un but de le faire connaître.

#### Courrier Smirtom

Dans le cadre du plan d'actions sur la prévention des déchets, le Smirtom propose la vente de gobelets réutilisables au prix de 0.32 € ttc l'unité.

#### Opération « nettoignons la nature »

E. Leclerc organisera dès la rentrée 2014 la 17<sup>e</sup> édition de l'opération « Nettoignons la nature » du 26 au 28 septembre 2014. Cette mobilisation autour d'actions concrètes de ramassage des déchets en milieux naturels et urbains sera l'occasion d'agir localement en faveur de l'environnement.

#### Virement de crédits

Afin de régler la facture Sédi concernant les reliures d'état civil, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits de la façon suivante :

- article 231-52 « immobilisations corporelles en cours » - 52 €
- article 2188-41 « autres immobilisations corporelles » + 52 €

Le Conseil Municipal approuve ce virement de crédits.

#### Délibération CCAS

Cette délibération annule et remplace celle prise lors de la séance du 29 mars 2014 en ce qui concerne la constitution du CCAS.

Le Conseil d'Administration du CCAS est composé d'un président, le Maire, de quatre membres du Conseil Municipal et de quatre membres représentant des associations nommés par le maire.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres du CCAS, ont été élus, à l'unanimité, BOIBESSOT Danielle, CHATAIN Michel, GUILLEMIN Pamela et ROCHA Emmanuel.

#### Devis honoraires et travaux supplémentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte :

- le devis d'honoraires de AUROY Christelle d'un montant de 2 500 € ht correspondants à la réalisation de plans d'exécution VRD de la RD n° 951,
- les devis de la Sarl Trotignon d'un montant de 688 € ht et celui de la SAS Laumonier d'un montant de 1 170 € ht correspondants aux travaux de modification de l'aire de stationnement du bus.